

Les heures sup' pour les enseignant.es



HSE: L'heure supplémentaire effective est réservée pour des missions ponctuelles qui ne rentrent pas dans un service annuel, elle n'apparaît donc pas dans la fiche de service ! Elle équivaut à 1/36e d'HSA.

HSA: L'heure supplémentaire annuelle est inscrite sur ta fiche de service. Elle est payée par neuvième doctobre à juin (avec le premier versement en décembre qui comprend aussi le rattrapage d'octobre et novembre). La première HSA est majorée de 20%.



Mobilité des ACEN CDI, ça se termine !

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2024-la-campagne-de-mobilite-des-titulaires-et-ACEN-en-CDI.html>

Le mercato 2024 des ACEN en CDI, c'est jusqu'au 25 janvier !



Attention la signature de ta télécandidature verrouille définitivement tes vœux, tu n'as plus la possibilité d'ajouter des postes après !

Plus d'infos sur www.snetap-fsu.fr

**Pour nos salaires,
contre les suppressions
de postes, contre la mise
en place des réformes à
marche forcée.**

**Tou.te.s en grève
le 1er février !**



Rappel grilles de rémunération en 2024

<https://www.snetap-fsu.fr/ACEN-le-nouveau-referentiel-de-remuneration-2018.html>

ACEN en CDD comme en CDI, le calcul de ton salaire est basé sur les grilles indiciaires telles que décrites dans la note de service du 26/09/2018.

- Le montant de ta rémunération dépend de :
- le montant du **point d'indice** (4,92 € à date)
 - ta **catégorie** (liée à ton niveau de diplôme)
 - ton **échelon**, fixé à ton embauche (en fonction de ton expérience professionnelle) et qui évolue avec ton ancienneté (c'est l'avancement).

Pour pouvoir communiquer plus facilement avec vous, on a créé un groupe Facebook : [ACEN de l'Enseignement Agricole Public](#)



(On s'excuse auprès de la génération Z !)

Tes élu.es ACEN au Snetap-FSU sont là pour t'aider et te conseiller !



acen@snetap-fsu.fr